



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 21689

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc prie le M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie de bien vouloir lui préciser l'évolution depuis quinze ans du taux de réussite au baccalauréat ainsi que l'évolution du taux d'une classe d'âge au bac.

Texte de la réponse

Le taux de réussite et la proportion d'une génération titulaire du baccalauréat pour la France métropolitaine sont présentés dans le tableau ci-joint pour les années 1982 à 1998. Le taux de réussite est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présentés, c'est-à-dire présents à au moins une épreuve. La proportion de bacheliers dans une génération est approchée par l'indicateur suivant, calculé à partir des résultats par âge pour l'année considérée. Il s'agit du cumul sur l'ensemble des âges de la probabilité pour un individu d'un âge donné d'être reçu au baccalauréat (nombre de bacheliers rapporté à la population totale du même âge). La population par âge est estimée actuellement par l'INSEE sur la base du dernier recensement (1990). Depuis 1985, la proportion de bacheliers par génération a plus que doublé en gagnant plus de 30 points, de 29,4 % à 61,5 %. Pour un tiers environ, ce gain est dû à la création du baccalauréat professionnel, l'amélioration des taux de réussite tant au baccalauréat général que technologique n'en expliquant quant à elle qu'environ un cinquième. En fait, près de la moitié de la hausse de la proportion d'une génération titulaire du baccalauréat provient du plus grand nombre d'élèves qui accèdent en classe de terminale générale ou technologique. Sur les années récentes, la proportion d'une génération qui atteint le niveau du baccalauréat est en légère baisse, mais la progression du taux de réussite à l'examen a été telle que la proportion de titulaires du baccalauréat a repris en 1998 sa progression de long terme qui avait été interrompue pendant deux ans.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21689

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1998, page 6346

Réponse publiée le : 18 janvier 1999, page 339